

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 15 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, Mme BELLIZIO, Mme BUREAU, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, M. CHAILLOU, Mme GAUTHIER, M. LACOU, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, Mme CAKIR, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU, Mme PAROU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : M. PIVAIN a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, Mme MOULIN a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. DIARRA a donné pouvoir à Mme LE BIHAN, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme LOQUET a donné pouvoir à M. VILLARET, Mme DUGUE a donné pouvoir à Mme HAMEAU.

ABSENTS : M. DUPRE, Mme NOGUES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES.

OBJET : 2024-540 Attribution d'une subvention exceptionnelle au COFEL dans le cadre des actions Octobre Rose.

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle




Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance



2024-540 Attribution d'une subvention exceptionnelle au COFEL dans le cadre des actions Octobre Rose.

La ville de Saint Jean de la Ruelle, ses élu.es, ses habitant.es et ses agents s'investissent sur ce mois d'octobre 2024 en faveur de la lutte contre le cancer du sein.

Dans cette perspective, un compteur de kilométrage a été mis en place au sein des services municipaux au début du mois d'octobre. Les participants à l'action « On se bouge pour Octobre Rose » sont invités à marcher ou courir pour alimenter ce compteur. Les agents de la ville participent à ce dispositif seuls ou avec leurs collègues. Cette action collective permet à la fois d'impulser la pratique d'une activité physique en solidarité, et participe à la prévention des cancers en rappelant les bienfaits d'une activité physique régulière. Tout au long du mois d'octobre, et ce afin de favoriser une bonne information autour du cancer du sein, des mails ou des affichages sont diffusés à destination des agents.

L'espace intergénérationnel Clos de la Jeunette a proposé une marche le lundi 14 octobre à 14h30.

Par ailleurs, les enfants de CM1/CM2 des six groupes scolaires inscrits sur les TAP vont également s'impliquer en participant à une marche le 18 octobre 2024. Chaque groupe scolaire débutera la marche depuis son établissement et les élèves se retrouveront devant l'hôtel de ville. Ils seront accompagnés des équipes d'animation, de parents volontaires et des élus.

La Maison Pour Tous Rol Tanguy organisera également, pour alimenter le compteur, une randonnée intergénérationnelle le lundi 21 octobre avec les adolescents et les adultes. Le départ aura lieu à 10 heures en direction de l'île Charlemagne. Après une pause pique-nique partagée sur place, le retour est prévu vers Rol Tanguy en début d'après-midi.

Ces activités seront l'occasion de montrer l'engagement de tous en ce mois de lutte contre le cancer du sein et une opportunité de sensibiliser au dépistage.

La municipalité souhaite également valoriser l'implication de chacun et chacune par une subvention exceptionnelle versée au Comité Féminin du Loiret (COFEL), association œuvrant à l'échelle du département à inciter à participer aux dépistages organisés des cancers.

Le COFEL participe activement chaque année à l'organisation de diverses manifestations :

- Mars bleu,
- Octobre rose,
- La Marche du ruban rose, en partenariat avec les communes d'Ingré et La Chapelle Saint Mesmin.

Les différentes initiatives permettent de récolter des fonds qui sont ensuite remis à l'Institut Curie en faveur de la recherche contre le cancer.

Il est proposé de soutenir cette association en lui accordant la somme de 500 €.

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 5 octobre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention de 500 € au COFEL,

DIT que la dépense correspondante de 500 € est inscrite au budget 2024 de la ville, nature 65748.



Fabien RIVIERE DA SILVA,
Maire de Saint Jean de la Ruelle

Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »